







## DOCUMENT 3.1 : Les responsabilités des gouvernements

Au Canada, nous avons trois ordres de gouvernement : fédéral, provincial ou territorial, et municipal ou local. Ils travaillent tous ensemble pour assurer le bon fonctionnement de nos communautés. Chaque ordre a ses propres tâches, mais il arrive qu'ils partagent des responsabilités ou qu'ils doivent travailler ensemble pour faire avancer les choses.

RESPONSABILITÉS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	RESPONSABILITÉS DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL OU TERRITORIAL	RESPONSABILITÉS DU GOUVERNEMENT MUNICIPAL OU LOCAL
 Affaires étrangères et commerce international	 Agriculture et élevage	 Contrôle animal
 Agriculture et agroalimentaire	 Aide à l'enfance et à la famille	 Entretien des routes
 Anciennes combattantes et anciens combattants	 Collèges, cégeps et universités	 Gestion des déchets
 Citoyenneté et passeports	 Éducation	 Loisirs et équipements collectifs
 Défense nationale	 Gestion des urgences	 Parcs et loisirs
 Droit criminel	 Services sociaux : (p. ex. aides aux personnes âgées, à faible revenu et à celles en situation de handicap)	 Police locale
 Environnement	 Hôpitaux et soins de santé	 Protection contre les incendies
 Langues officielles	 Lois et tribunaux provinciaux	 Taxes foncières
 Logement, infrastructures et communautés	 Municipalités	 Traitement et distribution de l'eau
 Monnaie	 Permis de conduire et autoroutes	 Transport en commun
 Patrimoine et culture	 Propriété et droits civils	 Zonage
 Pêches et océans	 Relations avec les Autochtones	
 Ressources naturelles	 Ressources naturelles : (p. ex. exploitation minière et forestière)	
 Sécurité publique et gestion des risques	 Santé mentale	
 Services aux communautés autochtones	 Taxes et impôts provinciaux	
 Service postal	 Tourisme	
 Taxes fédérales		
 Transport et autorités portuaires		